

La mesure de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur



enjeux, méthodes et indicateurs

Document méthodologique

Avant-propos

Ce document est une synthèse des travaux des différents ateliers et groupes de réflexion menés depuis 2004 sur le thème de la mesure de l'insertion professionnelle des étudiants par le réseau national des observatoires.

Ce réseau, d'abord informel puis formalisé dans RESOSUP, est né de la volonté des professionnels d'homogénéiser leurs pratiques. Dans un premier temps, ils ont mis en lumière leurs différences et leurs points communs en terme méthodologique sur les variables à mesurer (diplômés - non diplômés ; statut : formation initiale, formation continue, FOAD ; période d'observation : 18 mois, 24, 30, 36... ; fréquence d'observation : annuelle, biannuelle ou plus, etc. ; date d'observation) et les indicateurs à stabiliser.

Dans une seconde phase, les participants aux différents groupes de travail ont élaboré des documents qui ont été consolidés.

Parallèlement, cette réflexion méthodologique les a aussi conduit à une réflexion sur une déontologie de la production de chiffres.

Les membres des observatoires s'accordent à penser qu'il est nécessaire de travailler avec un minimum de règles méthodologiques communes.

Ce document RESOSUP devrait leur permettre, à travers la connaissance du contexte des enquêtes et l'explicitation des variables communes, d'aller vers une plus grande lisibilité et une plus grande cohérence.

Marc Boudier
Président de RESOSUP

Ce document a été élaboré à partir des contributions de Stéphane Bertolino, Marc Dalaut, Sylvie David, Marthe Kalifa, Yannick Le Long à l'occasion des différentes séances des groupes de travail et de réflexion organisés par RESOSUP.

Il n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide de toutes celles et tous ceux qui ont participé à un moment ou un autre à la réflexion sur ce terrain, notamment dans les groupes de travail (Cf. annexe 2 « les groupes de travail »).

SOMMAIRE

Document méthodologique	1
1 - Le contexte	5
1.1 - Les dispositifs d'enquêtes existants	5
1.1.1 - Les enquêtes d'entrée dans la vie active (enquêtes à court terme)	5
1.1.2 - Les enquêtes de cheminement (enquêtes à moyen et long terme)	7
1.2 - Les indicateurs demandés par la tutelle	10
1.2.1 - Indicateurs DGES du bilan quadriennal 2003-2007	10
1.2.2 - Indicateurs LOLF	11
1.2.3 - Indicateurs du « portail étudiant » (DEPP)	12
2 - Les indicateurs communs aux observatoires	13
2.1 - Les différentes familles d'indicateurs	13
2.2 - Les indicateurs d'insertion professionnelle	13
2.2.1 - Les variables nécessaires :	13
2.2.2 - Les indicateurs de mesure de l'emploi	13
2.2.3 - Les indicateurs de qualité de l'emploi	14
2.2.4 - Les indicateurs de rémunération	15
2.2.5 - Les indicateurs de nature de l'emploi	15
3 - Les contenus et objectifs des enquêtes selon la temporalité	17
3.1 - Les enquêtes courtes	17
3.1.1 - Objectifs	17
3.1.2 - Délais d'interrogation	17
3.1.3 - Données à collecter	17
3.1.4 - Collecte	17
3.1.5 - Avantages - intérêts	18
3.1.6 - Inconvénients – risques	18
3.2 - Les enquêtes longues	18
3.2.1 - Objectifs	18
3.2.2 - délais d'interrogation	18
3.2.3 - données à collecter	18
3.2.4 - avantages - intérêts	19
3.2.5 - inconvénients – risques	19
Annexe 1 - Glossaire des sigles et acronymes	21
Annexe 2 - Les participants au groupe « variables »	23

1 - Le contexte

Il existe en France une longue tradition du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, les premières enquêtes ayant été réalisées au début des années 70¹. Loin d'être généralisées, ces enquêtes se sont développées avec la création des observatoires universitaires vers la fin des années 80 et le début des années 90 et visaient un double objectif, celui de piloter le système de formations et de rendre compte des processus d'insertion.

Aujourd'hui, la mesure objective de l'insertion des diplômés est devenue un enjeu important de l'évaluation de la performance des universités, notamment depuis la mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)² et plus encore avec la nouvelle Loi de Responsabilité des Universités (LRU) qui confère aux établissements de nouvelles prérogatives dans la gouvernance et inscrit une mission supplémentaire d'insertion professionnelle des étudiants³.

De ce fait, le rôle des observatoires, dont le nombre n'a cessé de croître, est désormais central dans la mise en œuvre des enquêtes d'insertion et dans la production des indicateurs.

Les enquêtes d'insertion conduites par les observatoires visent de fait plusieurs objectifs à la fois :

- Fournir des indicateurs d'évaluation et de pilotage pour la gouvernance de l'université ;
- Fournir des clés de répartition pour l'allocation des moyens avec la prise en compte de l'insertion professionnelle et la réussite des étudiants comme critères de performance (dispositif en cours d'élaboration) ;
- Permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments d'évaluation de leur formation (habilitations) ;
- Contribuer à l'information des acteurs de l'orientation, des futurs étudiants ou apprenants, sur les débouchés des filières de formations.

Dans ce contexte nouveau, il nous a semblé nécessaire dans un premier temps de procéder au recensement des dispositifs d'enquêtes existants sur le territoire national et de dresser dans un second temps, un état des lieux des indicateurs réclamés par les différentes instances nationales d'évaluation.

1.1 - Les dispositifs d'enquêtes existants⁴

Le recensement (non-exhaustif) des dispositifs existants réalisé au cours de l'année 2007 a permis de dégager deux grandes familles : les enquêtes d'entrée dans la vie active et les enquêtes de cheminement.

1.1.1 - Les enquêtes d'entrée dans la vie active

(enquêtes à court terme)

Ce qui caractérise les enquêtes à court terme d'entrée dans la vie active, c'est qu'elles cherchent à produire une photographie instantanée des situations quelques mois après la sortie de formation (le plus souvent sortant de l'établissement à t+1). Elles permettent au mieux de rendre compte du premier emploi et des éventuelles poursuites d'études.

¹ Ces enquêtes s'inscrivaient dans une perspective de mesure de l'adéquation formation-emploi selon des schémas prospectifs à moyenne échéance (5 à 10 ans).

² La loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances institue de nouvelles règles d'élaboration et d'exécution du budget de l'État. Celles-ci ont pour ambition de faire passer l'État d'une logique de moyens à une logique de résultats. Les universités doivent donc fournir des indicateurs d'évaluation de leur activité.

³ La loi du 10 août 2007 sur l'autonomie ajoute aux universités une nouvelle mission d'orientation et d'insertion professionnelle, au même titre que la formation et la recherche. Cette mission doit notamment se matérialiser par la création, dans chaque université, d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Pour plus d'information sur les enjeux du bureau d'aide à l'insertion professionnelle se reporter à l'index des sigles et acronymes.

⁴ Pour plus de détails voir le document du GT1 de RESOSUP : « Recensement (non-exhaustif) des dispositifs d'enquêtes d'insertion auprès des sortants de l'enseignement supérieur » S. Bertolino & Y. Le Long avec M. Dalaut / avril 2008.

1.1.1.1 - L'enquête Insertion dans la Vie Active (IVA)

Le Ministère de l'Éducation Nationale réalise chaque année une enquête sur la situation des jeunes, quelques mois après qu'ils aient quitté le système éducatif. Cette enquête annuelle concerne tous les établissements secondaires publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale : les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels. Les diplômés de BTS sont donc concernés.

L'enquête renseigne sur la situation de ces sortants, sur les difficultés qu'ils rencontrent à leur entrée dans la vie active, sur le rôle du niveau de formation en matière d'emploi, sur l'impact des mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

L'enquête IVA est le seul dispositif national qui renseigne, tous les ans, l'ensemble des partenaires en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle, établissements, rectorats, collectivités territoriales, milieux professionnels, sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, quelques mois après la fin de leur formation.

Le ministère de l'Éducation Nationale réalise également chaque année, une enquête auprès des jeunes sortis d'un centre de formation d'apprentis (CFA) dont le dispositif a été rénové en 1998.

Source : CEREQ <http://www.cereq.fr/>

1.1.1.2 - Les enquêtes de l'Agence Pour l'Emploi des Cadres (APEC)

L'enquête situation professionnelle des Jeunes Diplômés :

Les Jeunes Diplômés (à partir de bac + 4) sont interrogés sur leur situation professionnelle 1 an après l'obtention de leurs diplômes (4 000 personnes environ).

- Depuis 2004, des entreprises sont également interrogées afin d'analyser le décalage des perceptions et attentes respectives des jeunes diplômés et des recruteurs.
- En 2006, une étude qualitative combinant entretiens individuels et réunion de groupe a été menée auprès de jeunes recrutés et de responsables d'entreprises afin de les interroger sur leur intégration.

Source : APEC <http://www.apec.fr/>

Limites : le champ de l'enquête est trop réduit et ne permet pas d'analyser réellement l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, ne sont interrogés que les diplômés titulaires d'un diplôme de niveau au moins équivalent à bac + 4 inscrits à l'APEC. Les emplois du secteur public y sont sous représentés d'une part et les emplois trouvés dès ou avant la sortie de formation échappent d'autre part à l'observation.

1.1.1.3 - L'enquête de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)

(Enquête à court et moyen terme)

Depuis 1993, la « commission aval » de la CGE organise une enquête annuelle sur l'insertion des jeunes diplômés. La coordination nationale de cette enquête est confiée à la Délégation générale de la CGE. La collecte des données est organisée au niveau de chaque établissement membre (écoles de commerce et de management, écoles d'ingénieurs et autres).

La dernière enquête (la quinzième) a été réalisée en janvier 2007 auprès des diplômés sortis de formation initiale en 2005 et en 2006. Cette enquête a porté sur une interrogation à plus de 6 mois et à plus de 18 mois pour la promotion la plus ancienne.

Le questionnaire est élaboré au plan national et transmis par la CGE aux établissements. Les réponses sont collectées et saisies localement.

A titre indicatif, 122 écoles sur 184 ont pris part à l'enquête de 2007.

Quelques remarques :

Il semblerait que les opérationnels des établissements ne sont pas représentés dans la « commission aval » qui définit et élabore l'enquête.

Cette enquête est devenue une référence au niveau national. Cependant, on peut se demander si certaines écoles n'y cherchent pas plus une opportunité « communication » qu'une connaissance réelle de l'insertion de leurs diplômés.

Pour en savoir plus : http://www.cge.asso.fr/cadre_publications.html

1.1.2 - Les enquêtes de cheminement (enquêtes à moyen et long terme)

Ce qui caractérise les enquêtes de cheminement, c'est qu'elles cherchent à comprendre les processus de l'insertion professionnelle en retraçant le parcours des sortants de l'enseignement supérieur sur une période plus longue (18, 24 ou 30 mois). Elles sont moins soumises aux aléas de la conjoncture et permettent de comparer la prime insertion et l'évolution dans l'emploi et d'analyser les poursuites d'études.

1.1.2.1 - L'enquête « Génération » du CEREQ

Dans le cadre de l'enquête « Génération 2004 », le CEREQ a interrogé, au printemps 2007, 65 000 jeunes parmi les 705 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2004. Les premiers résultats de l'enquête présentés dans le Bref n°248 sont issus de l'exploitation d'un échantillon « national » de 35 000 individus sortis de tous les niveaux de formation, 30 000 autres individus ayant été interrogés durant l'enquête dans le cadre de demandes spécifiques de régions et de ministères.

Pour réaliser cette enquête, le CEREQ a constitué une base de plus de 1,2 millions d'individus présumés sortis du système éducatif en 2004, en collaboration avec l'ensemble des rectorats et des universités, ainsi que des établissements de formation ne dépendant pas du ministère de l'éducation nationale (centres de formations d'apprentis, lycées agricoles, écoles de l'enseignement supérieur...).

Méthodologie : l'interrogation a été réalisée par téléphone, avec saisie simultanée des réponses par ordinateur. Cette opération a mobilisé 120 télé-enquêteurs durant trois mois. Pour l'échantillon national, les entretiens téléphoniques ont duré en moyenne 26 minutes.

L'enquête « Génération 2004 » fait suite aux enquêtes « Génération 92 », menée auprès de 27 000 jeunes sortis de formation initiale en 1992, « Génération 1998 », réalisée auprès de 55 000 jeunes ayant terminé leurs études en 1998 et « Génération 2001 », menée auprès de 25 000 jeunes sortis de formation initiale en 2001. Elle poursuit le même objectif analyser les premières années de vie active des jeunes.

De même que pour l'enquête « Génération 1998 », des ré-interrogations de l'échantillon national permettront de suivre le parcours d'insertion des jeunes durant au moins sept ans.

Source : Céreq <http://www.cereq.fr/>

Pour mémoire : L'enquête emploi de l'INSEE

Réalisée par l'INSEE, depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires.

Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de ménages est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque tri.

1.1.2.2- Les enquêtes nationales pilotées par le ministère (DGES)

• L'enquête nationale DUT

Une enquête nationale a été lancée pour la première fois auprès des diplômés 2001 (interrogation au 1er octobre 2003) à l'initiative de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de l'Association des Directeurs d'IUT (ADIUT <http://www.iut-fr.net/>). L'enquête nationale est devenue depuis récurrente et sert à l'évaluation des IUT par le comité national d'habilitation des DUT.

Méthodologie : le questionnaire est élaboré au niveau national par une commission et la méthodologie de collecte des données est pilotée par la DGES qui fournit aux établissements une application de saisie des données à l'aide d'un logiciel imposé (SPHINX). La restitution des résultats se fait par le biais de ce logiciel à l'aide de tableaux de bord automatisés. Un correspondant local est désigné pour effectuer le suivi des opérations. Chaque département d'IUT reçoit le questionnaire

papier (maquetté) et a la charge de l'envoyer aux anciens étudiants. La saisie des réponses se fait soit par les secrétariats pédagogiques, soit depuis deux ans par l'étudiant lui-même qui dispose d'un login et un mot de passe lui permettant de saisir directement le questionnaire en ligne hébergé sur le serveur national de la DGES.

Interrogation à 24 mois (date d'observation au 1^{er} novembre)

Intérêts : les données locales sont directement comparables aux données nationales. Les établissements qui ne disposent pas de moyens suffisants ou de personnels qualifiés y trouvent un intérêt à disposer d'un outil « clé en main ».

Limites : le questionnaire présente des inconvénients majeurs (trop lourd, trop confus) et certaines questions s'avèrent peu pertinentes par rapport aux objectifs d'une enquête d'insertion professionnelle. Par ailleurs, certaines questions qui faisaient défaut sur le 1^{er} emploi ont été récemment intégrées pour la prochaine enquête DUT 2006. Cependant celles concernant les concours obtenus sont toujours absentes.

Quant à la collecte des données, les options prises s'avèrent parfois peu payantes et l'on constate au fil des années une érosion des taux de réponses. Ce qui nuit à la qualité des informations recueillies.

De même, la saisie est souvent faite au niveau local par un personnel non qualifié ou non formé aux techniques d'enquêtes (problème de cohérence des réponses, codage, etc.).

• **L'enquête nationale licence professionnelle**

Sur le modèle de l'enquête nationale DUT, la DGES et le comité national de suivi des licences professionnelles ont mis en place une enquête similaire auprès des diplômés licence professionnelle. La première enquête a porté sur les diplômés 2003 interrogés sur leur situation au 1^{er} janvier 2005. Désormais les diplômés sont interrogés sur leur situation au 1^{er} décembre (26 mois après l'obtention du diplôme).

L'intérêt et les limites de cette enquête sont identiques à ceux de l'enquête nationale DUT. Une différence : les « correspondants » ne sont pas tous issus des secrétariats pédagogiques mais aussi des observatoires.

• **L'enquête SIREDO**

L'enquête dite SIREDO (Système d'information de la Recherche et des Etudes Doctorales) participait d'un dispositif plus large qui reposait sur trois objectifs :

- L'évaluation et l'efficacité du système de formation doctorale ;
- La mesure des conditions d'insertion professionnelle des docteurs ;
- L'adaptation des formations doctorales aux enjeux de la recherche.

La phase 4 du dispositif consistait à effectuer une enquête d'insertion des docteurs 30 mois après l'obtention de la thèse. Le questionnaire était fourni aux établissements et les données devaient être saisies dans une base Access également fournie. Cette phase 4 a été suspendue en 2008 et le dispositif SIREDO fait l'objet d'une refonte.

1.1.2.3 - Les enquêtes régionales (observatoires régionaux)

Si à l'heure où nous écrivons, nous savons que d'autres expériences se concrétisent, nous avons choisi de ne présenter ici (à titre d'illustration) que deux types de démarches sensiblement différentes qui ont le mérite d'exister depuis quelques années.

• **Le cas de la région Nord-Pas-de-Calais :**

Les études de l'Observatoire Régional des Etudes Supérieures

(ORES http://www.poleuniv-lille-npdc.fr/n_activite/ores/index.html)

L'enquête quinquennale auprès des diplômés sortants de l'enseignement supérieur régional.

Dans le cadre des activités de l'ORES, une étude quinquennale est réalisée en partenariat avec les 6 universités publiques, la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille (FUPL) et le rectorat sur le devenir des diplômés bac+2 à bac+8 sortants de l'enseignement supérieur régional.

L'objectif de cette étude est de produire des données globalisées régionalement sur l'insertion des diplômés par secteur de formation, niveau et type de diplôme.

L'étude régionale s'appuie sur le dispositif des enquêtes menées localement par les observatoires des universités de la région NPDC (Lille 1, Lille 2, Lille 3, Artois, Littoral et Valenciennes) et sur les structures d'études de la FUPL et du Rectorat. Un tronc commun de variables et de questions, ainsi qu'un répertoire de codification ont été élaborés en commun pour les besoins de l'étude régionale; le calendrier des opérations ayant été défini ensemble en tenant compte des impératifs de chacun.

Chaque observatoire reste maître de son mode d'interrogation, de son questionnaire avec la possibilité d'ajouter des questionnements propres à l'établissement, de la saisie des données et au besoin peut élargir le champ de l'enquête.

Intérêts : disposer de données agrégées et consolidées au plan régional permettant une approche fine par niveaux de diplômé et secteurs disciplinaires sans faire doublon avec les enquêtes menées localement par les observatoires des universités régionales.

Limites : ce dispositif nécessite des financements extérieurs et donc il est nécessaire de faire des choix dans le volume des variables à traiter. Il faut donc le recentrer l'analyse sur les questions strictement relatives à l'insertion professionnelle des diplômés sortants de l'enseignement supérieur régional.

• **Les Observatoires de Normandie**

SUBANOR - SUivi des Bacheliers NORmands

(<http://www.espace-regional.info/etudes/subanor.php?tab=sub>)

Mise en place en 1994, et renouvelée en 1996 et 1999 et 2002 par l'ORFS (Observatoire Régional des Formations du Supérieur) pour la Région de Basse-Normandie, l'enquête Subanor 2005 (SUivi des Bacheliers NORmands) est menée en parallèle en Haute-Normandie.

Cette étude rentre dans le cadre d'un suivi de cohorte : le suivi des bacheliers 2005 pendant plusieurs années (5 à 10 ans) permet de connaître les parcours des étudiants dans l'enseignement supérieur, et les processus d'orientation et d'insertion professionnelle et sociale qui jalonnent ces parcours. Elle est réalisée dans le cadre d'un partenariat, pilotée par le PUN (Pôle Universitaire Normand), entre les Rectorats de Caen et de Rouen, les Conseils Régionaux de Basse-Normandie et de Haute-Normandie, les DRAF de Basse-Normandie et de Haute-Normandie.

Intérêts : c'est une étude qui permet de décrire, parmi d'autres, dans un premier temps, les parcours post bac et dans un second temps, grâce aux enquêtes d'insertion qui sont menées en complément à partir de cette population de bacheliers, les processus d'insertion.

L'analyse de ces données permet donc de rendre compte des parcours universitaires ou scolaires et de mettre en évidence la mobilité entre lieu de formation et localisation de l'insertion.

Limites : c'est une enquête triennale, qui ne rend donc compte que de la situation d'une promotion de bacheliers sur trois. C'est surtout une enquête qui n'est pas exhaustive. Après quatre études, on estime le taux de bacheliers répondants à 75% des admis (78% des bacheliers généraux, 56% des bacheliers professionnels). Un certain nombre d'établissements ne joue pas le jeu, un certain nombre de bacheliers (cf.bac.pro..) ne viennent pas récupérer le diplôme du baccalauréat dans leur lycée et ne sont donc pas interrogés.

1.1.2.4 - Les enquêtes locales des observatoires

Les récentes consultations auprès des établissements (enquête « état des lieux » RESOSUP 2006 / DIO-DEPP 2008) ont fait apparaître une grande diversité des pratiques et ont montré des niveaux de production de l'information plus ou moins importants selon les moyens (financiers et humains) et l'ancienneté des structures dédiées à l'observation des étudiants.

La plupart des enquêtes portent sur le devenir des diplômés sortants de l'établissement, rares sont celles qui traitent des non-diplômés.

• **Le suivi de l'insertion professionnelle par cumul de promotions**

Cette pratique est plus souvent utilisée par les observatoires intégrés au sein des services d'information et d'orientation et consiste à enquêter une même année les dernières promotions de diplômés (le plus souvent les trois dernières).

L'intérêt réside dans le fait d'avoir suffisamment d'effectifs pour pouvoir traiter à des niveaux plus fins et produire des répertoires d'emplois plus importants.

Les inconvénients : cette démarche d'enquête nécessite d'avoir un questionnement adapté à chaque promotion et avoir un point de comparaison temporel qui permette d'analyser les emplois à ancienneté identique. Ensuite, il faut être également prudent dans l'analyse car le fait d'agréger plusieurs cohortes gomme les effets de la conjoncture.

• **Les enquêtes annuelles ou ponctuelles auprès des diplômés**

Elles consistent à interroger à une date donnée une promotion de diplômés ; exemple : diplômés 2005 interrogés au 1er octobre 2007. Les durées d'observation varient selon les enquêtes de 18 à 30 mois.

Le plus souvent ces enquêtes renseignent sur la situation professionnelle à la date d'observation (Emploi, étude, chômage, etc.), sur les conditions d'entrée dans la vie active et l'accès au 1er emploi (modalité d'accès, temps d'accès, 1er salaire, 1^{er} contrat, etc.). L'emploi actuel est décrit de façon très détaillée et permet d'élaborer toute une série d'indicateurs de positionnement professionnel sur le marché du travail et d'analyser qualitativement les parcours professionnels. Certaines questions d'opinion peuvent renseigner sur la satisfaction par rapport à l'emploi occupé et évaluer les compétences acquises en formation.

1.2 - Les indicateurs demandés par la tutelle⁵

Ne sont répertoriés ici que les indicateurs utilisés dans les différentes institutions impliquées dans l'évaluation de la performance du système d'enseignement supérieur.

D'autres organismes d'Etat comme l'INSEE (cf. supra) produisent des statistiques sur l'emploi des jeunes. Elles ne sont pas répertoriées dans cet inventaire.

1.2.1 - Indicateurs DGES du bilan quadriennal 2003-2007

Indicateurs Formation - Vague B

• **Indicateur 9.1 : insertion professionnelle des diplômés d'IUT**

- Effectif des diplômés enquêtés
- Taux d'insertion (Diplômés en emploi / Diplômés)

Indicateur à renseigner sur deux années du contrat en cours (2004 et 2005) et sur une année cible du futur contrat (2011).

• **Indicateur 9.2 : insertion professionnelle des diplômés de Licence professionnelle**

- Effectif des diplômés enquêtés
- Taux d'insertion (Diplômés en emploi / Diplômés)

Indicateur à renseigner sur deux années du contrat en cours (2003 et 2005) et sur une année cible du futur contrat (2011)

• **Indicateur 9.3 : insertion professionnelle des diplômés de Master professionnel**

- Effectif des diplômés enquêtés
- Taux d'insertion (Diplômés en emploi / Diplômés)

Indicateur à renseigner sur deux années du contrat en cours (2004 et 2005) et sur une année cible du futur contrat (2011)

⁵ Pour plus de détails, voir note de l'OVE de l'université de Provence : « Les indicateurs d'insertion » Sylvie David / octobre 2007

• **Indicateur 10 : insertion professionnelle des Docteurs trois ans après la thèse**

- Taux de docteurs en emploi
- L'enquête SIREDO de la DGES interroge les étudiants deux ans après la Thèse. Les écoles doctorales ont beaucoup de mal à conduire cette enquête (taux de non réponse très important)

• **Indicateur C : insertion professionnelle des ingénieurs diplômés**

- % de diplômés en emploi (dont en moins de 2 mois, au bout de 6 mois, après un an)
- % de diplômés sans emploi après un an
- Part de CDI pour le 1^{er} emploi
- % CDI au moment de l'enquête
- % Autres types de contrat
- % diplômés en poursuite d'études
- Enquêtes réalisées dans les écoles d'ingénieurs avec des taux de réponse très variables

• **Indicateur D : Taux d'ingénieurs diplômés en poursuite d'études**

- En études doctorales
- Autres diplômes nationaux
- Autres formations

1.2.2 - Indicateurs LOLF

Programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire - Direction du programme : DGES

L'objectif est de répondre aux besoins de qualification supérieure. Les indicateurs concernent l'insertion des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale.

- % de titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)
- % employés en CDI (la pertinence de cet indicateur est liée à l'évolution du code du travail)
- % des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)
- % des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)
- % des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)
- % de titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois Lettres et sciences humaines)
- % de titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois Sciences et techniques)
- % de titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois Droit, Economie, Gestion)

Ces données sont à renseigner sous forme de % sur plusieurs années en réalisation (pour les années effectuées) ou en prévision (prospective).

1.2.3 - Indicateurs du « portail étudiant » (DEPP)

L'application nationale « Insertion Professionnelle » des Sortants de l'Enseignement Supérieur (IPSES) permet de renseigner pour chaque diplôme répertorié des indicateurs (grand public) consultables via le portail étudiant mis en place et géré par le ministère.

- Diplômes concernés : DUT, Licences Pro, Diplômes d'ingénieur et Masters
- Date de l'enquête (année et mois)
- Nombre de mois après la sortie
- Organisme ayant réalisé l'enquête (composante, OVE, SUIO, etc.)
- Type de population enquêtée (diplômés, inscrits, etc.)
- Année de la promotion enquêtée
- Nombre de diplômés de la promotion
- Nombre de personnes enquêtées
- Nombre de répondants
- Nombre de personnes ayant un emploi
- Nombre de personnes en recherche d'emploi
- Nombre de personnes ayant un emploi stable
- Nombre de personnes ayant poursuivi leurs études
- Salaire net mensuel moyen
- Salaire net mensuel médian

Les données concernant les licences professionnelles et DUT ont été alimentées par la DGES à partir des résultats des enquêtes nationales alors que celles concernant les masters l'ont été soit par les observatoires ou directement par des responsables de formation.

Les données sont présentées par diplômes voire par spécialité pour les Masters.

Les données d'insertion peuvent être présentées sous forme d'effectif ou de %. En général, compte tenu des petits effectifs, les résultats mis en ligne renseignent les indicateurs en effectif.

Les données présentées sur ce site ne sont absolument pas homogènes ni au sein de l'établissement ni entre les établissements car il peut s'agir d'enquêtes effectuées à 6 mois, 12 mois, deux ans, etc.

2 - Les indicateurs communs aux observatoires⁶

2.1- les différentes familles d'indicateurs

On peut envisager trois familles ou groupes qui se constituent autour ou à partir des variables :

- **Des indicateurs sociodémographiques, au moins quatre :**
genre (sexe), bac, âge à l'obtention du diplôme ou à l'entrée dans la formation, PCS parents.
- **Des indicateurs de formation :**
taux de poursuites d'études, taux de poursuite dans la filière, niveau le plus haut obtenu, taux de mobilité.
- **Des indicateurs d'insertion :**
salaire (médian, net mensuel, rapport au SMIC...), taux de chômage, précarité/stabilité, statut (CSP), taux de mobilité...
On se concentrera dans la section suivante sur les indicateurs d'insertion.

2.2- les indicateurs d'insertion professionnelle

Diplômes : DUT, Licence dont Licence professionnelle, Master dont Master Recherche, Professionnel (voire indifférencié) et Doctorat.

Pour les études à caractère régional ou national, il faut intégrer d'autres diplômes tels que les Diplômes d'Etat, d'Ingénieur, BTS, etc.

Par rapport aux indicateurs, il conviendrait de détailler si le diplômé a obtenu un concours de la fonction publique ou non.

2.2.1- Les variables nécessaires :

- Situation au moment de l'enquête : emploi, recherche d'emploi, études, autres
- Contrat de travail : CDI, CDD (précaire privé, précaire public), fonctionnaires...
- PCS : nomenclature PCS à deux chiffres INSEE (10, 20, 21, 2231, 33, 34 ...)
- Salaire : net/brut, mensuel/annuel ... à l'embauche/actuel
- Temps plein/partiel
- Région : de l'emploi/d'obtention du diplôme, de l'emploi/d'origine du diplômé (diplôme antérieur, bac ...)
- Secteur d'activité : Code NAF INSEE 17 catégories ...

2.2.2- Les indicateurs de mesure de l'emploi

Objectif : mesurer « l'employabilité » des diplômés de l'enseignement supérieur à partir des situations professionnelles observées 18, 24 ou 30 mois après la sortie⁷.

- **Indicateur 1 : Taux d'activité**

Il rapporte le nombre de diplômés sur le marché du travail (en emploi ou en recherchant un) à la date d'observation sur la population totale de référence.

$$\left(\frac{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires} + \text{En recherche d'emploi})}{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires} + \text{En recherche d'emploi} + \text{Autres})} \right) \times 100$$

⁶ Pour plus de détails, on pourra se reporter au document de travail « atelier variables » Yannick Le Long – Stéphane Bertolino / mai 2005 et au diaporama RESOSUP « indicateurs » Yannick Le Long – Stéphane Bertolino / septembre 2008.

⁷ Sortie : peut être pris au sens de sortie de l'établissement (avec ou sans poursuites d'études) ou sortie de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire non réinscrit dans l'enseignement supérieur après l'obtention du diplôme analysé.

Cet indicateur doit être décliné par discipline et diplôme (et/ou niveau de diplôme)

• **Indicateur 2 : Taux d'emploi**

Au sens de l'INSEE, « le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre »⁸. Donc si l'on s'en tient à cette définition, il faut exclure la catégorie « Autres » du calcul si celle-ci se compose majoritairement de retraités.

$$\left(\frac{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires})}{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires} + \text{En études} + \text{En recherche emploi})} \right) \times 100$$

Attention : ce taux n'est pas le complément du taux de chômage (cf. indicateur 3)

Cet indicateur doit être décliné par discipline et diplôme (et/ou niveau de diplôme)

• **Indicateur 2 bis : Taux d'insertion**

Le taux d'insertion est le taux d'emploi sans les étudiants.

$$\left(\frac{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires})}{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires} + \text{En recherche emploi})} \right) \times 100$$

Ce taux est l'exact complément du taux de chômage.

• **Indicateur 3 : Taux de chômage**

Il rapporte le nombre de diplômés en situation de recherche d'emploi par rapport à une population (simulée) d'actifs. On cherche ici aussi à se rapprocher de la définition de l'INSEE : « le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) »⁹.

$$\left(\frac{\sum (\text{En recherche d'emploi})}{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires} + \text{En recherche emploi})} \right) \times 100$$

Cet indicateur doit être décliné par discipline et diplôme (et/ou niveau de diplôme)

2.2.3- Les indicateurs de qualité de l'emploi

Les indicateurs 4 et 5 permettent de mesurer la précarité de l'emploi des diplômés parmi la population de ceux en emploi à la date d'observation.

• **Indicateur 4 : Taux d'emploi à durée déterminée**

$$\left(\frac{\sum (\text{CDD} + \text{Emplois précaires} + \text{Intérim})}{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires})} \right) \times 100$$

Cet indicateur doit être décliné par discipline et diplôme (ou niveau de diplôme)

• **Indicateur 5 : Taux d'emploi à durée indéterminée**

$$\left(\frac{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{Libéral} - \text{Indépendants})}{\sum (\text{CDI} + \text{Fonctionnaires} + \text{CDD} + \text{Emplois précaires})} \right) \times 100$$

Cet indicateur doit être décliné par discipline et diplôme (ou niveau de diplôme)

Les indicateurs 6 et 7 mesurent la part des cadres et des professions intermédiaires pour les diplômés en emploi à temps plein sur l'ensemble des diplômés en emploi à la date d'observation (nomenclature PCS INSEE N3 à deux chiffres).

⁸ http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/taux-d-emploi.htm www.insee.

⁹ http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/taux-de-chomage.htm

• **Indicateur 6 : Taux d'emploi cadre/non cadre.**

$$\left(\frac{\sum (\text{Cadres (30)} + \text{Chefs d'entreprise} > 10 \text{ Salariés} + \text{Professions libérales} + \text{Indépendants})}{\sum (\text{PCS})} \right) \times 100$$

> **Indicateur 7 : Taux d'emploi cadre et professions intermédiaires**

$$\left(\frac{\sum (\text{Cadres (30)} + \text{Chefs d'entreprise} > 10 \text{ Salariés} + \text{Professions libérales} + \text{Indépendants} + \text{PI (40)})}{\sum (\text{PCS})} \right) \times 100$$

2.2.4- Les indicateurs de rémunération

Ils seront calculés en filtrant sur les emplois à temps plein. Il faut faire attention aux salaires extrêmes qui peuvent fausser les moyennes et médianes. Il faut filtrer le plus haut salaire. Les salaires inférieurs au SMIC de référence ne doivent pas être considérés comme des emplois temps plein (du moins avant l'application de la nouvelle constitution européenne...). Il faut être vigilant sur les taux de non-réponses sur cette variable.

• **Indicateur 8 : Salaire net mensuel médian/moyen et indicé par rapport au SMIC de référence en indiquant la valeur minimale et la valeur maximale.**

L'indicateur de quotité travaillée doit être calculé sur la base des étudiants en emploi (stricto sensu). La distinction entre temps partiel voulu et non voulu est particulièrement intéressante Elle est à faire en fonction du genre (Homme/Femme). Il faut être vigilant sur le cas des diplômés en alternance.

• **Indicateur 9 : part des emplois à temps plein / temps partiel**

$$\left(\frac{\sum (\text{Diplômés en emploi à temps plein (ou temps partiel)})}{\sum (\text{Diplômés en emploi})} \right) \times 100$$

2.2.5- Les indicateurs de nature de l'emploi

• **Indicateur 10 : Taux de rétention régional**

Il correspond à la part des emplois dans la région d'obtention du diplôme sur l'ensemble des diplômés en emploi à la date d'observation. Celui-ci peut être mis en rapport avec la part des diplômés originaires de la région de référence à ceux des autres régions.

$$\left(\frac{\sum (\text{Diplômés en emploi dans la région du diplôme})}{\sum (\text{Diplômés en emploi})} \right) \times 100$$

Ce taux peut aussi être appliqué à l'international.

• **Indicateur 11 : Part de la population selon les secteurs d'activités**

Ils sont calculés sur la population en emploi à la date d'observation selon les secteurs d'activité (ex-code NAF Insee en 17 catégories).

$$\left(\frac{\sum (\text{Diplômés en emploi dans un secteur d'activité})}{\sum (\text{Diplômés en emploi})} \right) \times 100$$

Ces taux peuvent être regroupés pour caractériser plus généralement les secteurs d'activité dominants à l'issue d'une formation (ex : services, autres tertiaires ... ou industrie / tertiaire).

3 - Les contenus et objectifs des enquêtes selon la temporalité¹⁰

La question de la temporalité des enquêtes, c'est-à-dire de la durée d'observation, renvoie inévitablement à celle de l'objectif visé par l'enquête elle-même. De ce fait, il est important de savoir de quoi on parle lorsqu'on interroge les diplômés sur des durées d'observation qui peuvent s'étaler de 3 à 30 mois selon les enquêtes.

Il existe deux grandes familles d'enquêtes :

Les enquêtes courtes : « contact » à 3 mois ou « situation » (à 6 mois)

Les enquêtes longues « insertion et lien emploi-formation » (entre 18 et 36 mois)

3.1- les enquêtes courtes

Par commodité et pour éviter la confusion avec les enquêtes d'insertion, il convient de parler ici d'enquête contact ou de situation.

3.1.1- objectifs

Ce type d'enquête vise à garder le contact avec les étudiants sortants de l'établissement, de façon à pouvoir mettre à jour leurs coordonnées et de les sensibiliser aux enquêtes suivantes.

Il s'agit également d'établir une photographie (instantané) de la situation des étudiants sortants (en études, en recherche d'emploi, en emploi, autre situation) afin de leur offrir des services comme : appartenir à un annuaire d'anciens, repérer les situations difficiles et proposer les aides du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP).

3.1.2- délais d'interrogation

Ils sont de 3 à 6 mois après l'obtention du diplôme. Ces enquêtes se déroulent donc entre juin et décembre selon les dates de sorties de formation.

3.1.3- données à collecter

- Les coordonnées : adresses physique des parents, du diplômé, courriel, numéro de téléphone.
- La situation du diplômé par rapport aux études : type d'études poursuivies et lieu, éventuellement motif de mobilité.
- La situation du diplômé par rapport à l'emploi : caractéristiques du 1^o emploi, localisation géographique, entreprise, rôle du stage, difficultés éventuelles dans la recherche ...
- Les projets de poursuite d'études, reprise, changement d'emploi...

3.1.4- collecte

C'est une enquête « flash » : questionnaire court (elle peut se faire par téléphone, lors de la remise des diplômes ou en actualisation de fiches contacts existantes).

Elle est à faire en lien avec les composantes : secrétariat pédagogique, responsable de formation, équipe enseignante, association d'anciens, ...

Attention : il n'est pas prudent de sortir des résultats à < 60 % de taux de réponse net.

¹⁰ Pour plus de détails, voir « Les préconisations sur les contenus et objectifs des enquêtes selon les délais d'observation, résultats de l'enquête RESOSUP » Marthe Kalifa / mai 2008

3.1.5- avantages - intérêts

- Actualiser les coordonnées pour optimiser les taux de réponse de l'enquête suivante,
- Établir une 1^{ère} photographie de l'insertion : connaissance des formations à insertion directe ou à poursuite d'études,
- Connaître les projets des diplômés pour confronter attentes et réalisation
- Repérer les étudiants en situation difficile et les orienter vers le BAIPE
- Répondre aux demandes institutionnelles :
 - Étudier la direction des flux de sorties
 - Étayer les dossiers d'habilitation,
 - Abonder les rubriques logiciel inscriptions post-bac,
 - Renseigner le dispositif d'orientation active (taux de réussite et « d'insertion »)
 - Comparer avec d'autres formations (ingénieurs, commerce, ...).

3.1.6- inconvénients – risques

Le risque principal est l'utilisation de l'enquête comme source d'indicateurs d'emploi (non fiables à 6 mois et « dévalorisant » les formations) :

- Les emplois ne sont pas encore stabilisés,
- Les effets de la conjoncture et le contexte local sont marqués,
- Les 1^o emplois ne sont pas toujours en phase avec la formation,
- L'insertion par concours n'est pas (encore) repérée.
- La multiplicité des enquêtes risque de faire chuter le taux de réponse de la 2^o enquête (L3 « insertion » en même temps que M2 « contact »).

3.2- les enquêtes longues

3.2.1- objectifs

Ces enquêtes visent à rendre compte de l'insertion professionnelle des diplômés au travers de l'analyse des processus d'entrée sur le marché du travail et permettent d'apprécier le lien entre la formation et l'emploi.

Elles renseignent aussi sur le parcours du diplômé sur la période d'observation (évolution de l'emploi, retour en formation, etc.) et permettent de recueillir des remarques et suggestion pour l'évaluation des formations,

3.2.2- délais d'interrogation

Ils sont de 18 à 36 mois après l'obtention du diplôme.

Il est nécessaire d'être en phase avec d'autres enquêtes : CGE, génération Céreq...

Il est possible de faire ces enquêtes tous les 2 - 3 ans.

3.2.3- données à collecter

- Parcours d'insertion :
 - Modalités d'accès à l'emploi,
 - Situation dans l'emploi (caractéristiques du 1^o emploi, de l'emploi actuel, fonctions, entreprise, mobilité ...)
 - Calendrier professionnel,
 - 1^o évolutions professionnelles.
- Satisfaction vis-à-vis de l'emploi (et sur la formation),

- Lien emploi-formation
- Observation des parcours de formation (avant et après diplôme)
- Évaluation des niveaux acquis (en plus du diplôme)
- Rôle du diplôme dans l'évolution professionnelle pour les étudiants en formation continue ou en reprise d'études.
- Mettre en évidence la formation tout au long de la vie à travers les projets de nouvelles formations ou les spécialisations.
- Créer des répertoires d'emplois complets et cohérents en direction des SCUIO et des responsables de formations,
- Apporter des informations pour les contrats quadriennaux,

3.2.4- avantages - intérêts

- Rendre compte de la qualité de l'insertion et de celle des emplois,
- Donner une situation réaliste et complète des emplois-types accessibles et leurs caractéristiques par rapport au diplôme
- Permettre de vérifier l'insertion sous-tous ses aspects : rapidité, trajectoires d'emplois et évolutions professionnelles (1°, 2°, 3° emploi), mobilité géographique ...
- Permettre de mesurer l'adéquation (?) emploi-formation
- Permettre de relativiser les effets de conjoncture,
- Permettre d'atténuer l'effet filières,
- Permettre des comparaisons :
 - diplômés-non diplômés,
 - promotion à promotion (évolution des types d'emploi, du marché du travail, etc.)
 - avec les résultats des enquêtes « Génération » du Céreq
 - avec les résultats nationaux.

3.2.5- inconvénients – risques

- Difficulté d'obtenir des bons taux de retour (beaucoup de NPAI), d'où la nécessité d'effectuer des redressements de population,
- Risque de superposition d'enquêtes (renforce le risque précédent),
- Enquêtes longues,
- Diffusion tardive des informations.

GLOSSAIRE des sigles et acronymes

A

AERES : L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est chargée d'une mission globale d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche, évaluation qui porte à la fois sur les établissements, les unités de recherche et les formations

<http://www.aeres-evaluation.fr/>

ADIUT : Assemblée des Directeurs d'IUT

<http://www.iut-fr.net/>

AMUE : L'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche est un Groupement d'Intérêt Public qui « organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion ».

<http://www.amue.fr/>

APEC : L'Agence Pour l'Emploi des Cadres est une association dont l'objectif est le conseil aux entreprises et aux cadres sur les sujets touchant à l'emploi de ces derniers.

<http://www.apec.fr/>

Apogée : Application POur la Gestion des Étudiants et des Enseignements est un logiciel développé par l'AMUE et utilisé par une soixantaine d'établissements. Il est dédié à la gestion administrative des étudiants (fonction scolarité), à la gestion pédagogique, à la modélisation de l'architecture de l'offre de formation.

<http://www.amue.fr/>

B

BAIP(E) : Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (des Etudiants)

« Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants est créé dans chaque université par délibération du CA après avis du CEVU. Ce bureau est notamment chargé de diffuser aux étudiants une offre de stages et d'emplois variée et en lien avec les formations proposées par l'université et d'assister les étudiants dans leur recherche de stage et d'un premier emploi.

Il conseille les étudiants sur leurs problématiques liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle. » (article L 611-5 du Code de l'éducation)

BIT : le Bureau International du Travail est le secrétariat de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui est une institution tripartite spécialisée de l'ONU. Elle rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs de ses Etats membres dans une action commune pour promouvoir le travail décent à travers le monde. Son siège est à Genève, en Suisse.

www.ilo.org

C

Céreq : Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications
Le Céreq est un établissement public qui dépend des ministères chargés de l'éducation et du travail et de l'emploi. Il se définit comme un « pôle public d'expertise au service des acteurs de la formation et de l'emploi ». Il est producteur de statistiques, recherches, études.

<http://www.cereq.fr/index.htm>

CÉVU : Conseil des Études et de la Vie Universitaire
C'est l'un des deux conseils consultatifs prévus par le statut des universités (c.f. le livre VII du Code de l'éducation) avec le Conseil Scientifique. Cette instance a été mise en œuvre dans le cadre de la loi Savary sur l'enseignement supérieur (1984). Le CÉVU donne son avis au Conseil d'Administration de l'université sur la politique de formation de l'établissement et notamment sur les questions relatives aux diplômés et à la vie étudiante.

CGE : Conférence des Grandes Ecoles

La Conférence des grandes écoles est une association, régie par la loi de 1901, créée en 1973. Elle comprend au total 236 membres dont 186 membres actifs qui sont des directeurs de Grandes écoles françaises ou d'organismes, 12 membres associés et 38 membres correspondants.

Son rôle tel qu'il est défini par ses statuts est de :

- Développer l'information interne, l'entraide et la solidarité entre ses membres;
- Promouvoir les écoles, tant sur le plan national, que sur le plan international;
- Faire évoluer les formations, développer la recherche
- Effectuer les démarches d'intérêt commun auprès des pouvoirs publics.

http://www.cge.asso.fr/cadre_pres.html

CPU : Conférence des Présidents d'Universités

La Conférence regroupe 82 universités, 3 universités technologiques, 3 Instituts Nationaux Polytechniques, 4 Ecoles Normales Supérieures, 3 Instituts Nationaux des Sciences Appliquées et 8 Grands Etablissements (CNAM, Observatoire de Paris, Inalco,...). Son président est le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son « véritable » dirigeant est le 1er Vice-Président, élu par ses pairs.

<http://www.cpu.fr/>

CRPU : Conférence Régionale des Présidents d'Universités émanation régionale de la CPU.

D

DEPP : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

Ancienne DEP, actuellement partie du Secrétariat Général (et non pas Direction Générale comme la DGES ou la DGESCO), c'est une direction « à cheval » sur le MEN et le MESR. Elle exerce une fonction de suivi statistique, d'expertise et d'assistance pour l'ensemble des ministères. « Elle garantit la qualité de la production statistique ». Les observatoires sont plus particulièrement concernés par la Sous-Direction C (enseignement supérieur) et en son sein le bureau DEPP C5 (Bureau de l'évaluation des politiques pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de l'insertion professionnelle des étudiants).

<http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html>

DGES : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
Antérieurement direction du MEN, actuellement c'est quasiment le MESR à elle seule.

Les observatoires sont plus particulièrement concernés par la Sous-Direction de « l'égalité des chances et de l'emploi », dont le « Bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle ».

<http://www.education.gouv.fr/pid10/enseignement-superieur-et-recherche.html>

DIO : Délégué Interministériel à l'Orientation

Création en 2006 du poste de DIO qui s'entoure d'une équipe dont la mission est « de participer à l'amélioration de l'orientation et de l'insertion professionnelle ». Il est placé sous la triple autorité du MEN, du MESR et du Ministère du travail.

<http://www.education.gouv.fr/cid4008/delegation-interministerielle.html>

I

IGAENR : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale

Corps de hauts fonctionnaires, placés directement sous l'autorité du (des) ministre(s). Elle exerce des fonctions d'étude, de contrôle et d'évaluation.

<http://www.education.gouv.fr/cid238/presentation.html>

Il existe aussi une IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) qui a le même type de rôle, mais dans le domaine pédagogique et une IGB (Inspection Générale des Bibliothèques).

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études

Économiques est l'institut national de statistique français. Il est chargé de la production et de l'analyse des statistiques officielles. Il est rattaché, en tant que direction générale, au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE). En tant qu'institut, il dispose d'une indépendance de fait vis-à-vis du Gouvernement.

<http://www.insee.fr/fr/default.asp>

L

LOLF : La Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1er août 2001 est la loi qui détermine le cadre juridique des lois de finances.

Pour en savoir plus : <http://rffp.gerfip.org/som.php?ed=76>

LRU : loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités dite loi d'autonomie des universités, bien que cela n'ait jamais été son titre officiel. (n° 2007-1199 du 10 août 2007)

Elle prévoit principalement que, dans un délai de cinq ans, toutes les universités peuvent demander à accéder à l'autonomie dans les domaines budgétaire (article 50) et de gestion de leurs ressources humaines et qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs biens immobiliers.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000824315&dateTexte=vig>

N

NAF : Nomenclature d'Activités Française

C'est la nomenclature d'activités des entreprises. La « NAF rév. 2 » est la nomenclature qui s'est substituée depuis le 1er janvier 2008 à la « NAF rév. 1 » datant de 2003.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/na2008/na2008.htm>

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/na2008/na2008.htm>

N(H)PAI : N'Habite Pas à l'Adresse Indiquée

P

PCS : nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles.

C'est la nomenclature d'emplois de l'INSEE qui peut se décliner à 8, 24, 42 ou 455 niveaux.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcsese/pcsese2003/pcsese2003.htm>

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcsese/pcsese2003/pcsese2003.htm>

Les groupes de travail et de réflexion

Les participants au groupe « variables » (2005)

Stéphane	Bertolino	OFIVE	Lille 3
Marc	Boudier	OVE	Toulouse 1
Amélie	Briffaux	OVE	Nancy 1
Lucile	Chalumeau	ODE	Bourgogne
Maurice	Comte	OURIP	Rhône-Alpes
Philippe	Cordazzo	OVE	Bordeaux 4
Sylvie	Dagorne	OPEIP	Rennes 2
Yvane	Damy	OSEIPE	Paris 5
Sylvie	David	OVE	Aix-Marseille 1
Josiane	Deboscher	SUAIO	Lille 2
Marie-Noëlle	Decharne	ORES	NPdC
Servet	Ertul	OVEUM	Le Man
Nathalie	Jacob	OFIP	Lille 1
Sébastien	Jeanne	ORFS	Normandie
Dominique	Le Jacques	SUIO	Angers
Yannick	Le Long	OVE	Rouen
Eric	Liedts	ORES	NPdC
Valérie	Marescaux	OEVP	Clermont-Ferrand
Marylise	Mette	OVE-SUIO	Valencienne et Haut-Cambrésis
Martine	Migeon	OIP	Paris 4
Sandrina	Nys	ODESSE	Littoral et Côte d'Opale
Annick	Pellati	OVE	Orléans
Laurent	Raoul	ORFS	Normandie
Valérie	Serré	OVE	Artois

Les participants au groupe de travail n°1

« Insertion professionnelle des étudiants, méthodes, outils et indicateurs »

Stéphane	Bertolino	OFIVE	Lille 3
Cosima	Bluntz	OVE	Paris 3
Coralie	Bonardo	OVE	Aix-marseille 1
Christophe	Boujon	SCUIO	Angers
Céline	Chretien	OFIVE	La Rochelle
Cécile	Creach	SCUIO-OVE	Brest
Sylvie	Dagorne	ORES-OPEIP	Rennes 2
Yvane	Damy	OSEIPE	Paris 5
Sylvie	David	OVE	Aix-marseille 1
Séverine	De Monredon	OSEIPE	Paris 5
Josianne	Deboscher	SCUIO	Lille 2
Marie-Annick	Denche	OVE	Nice
Sandra	Dos Santos	ORFS	Caen
Lucie	Fazilleau	OVE	Tours
Nathalie	Feldis	OVE	Toulon
Bénédicte	Froment	OVE	Tour
Amélie	Giquel	OVE	UHB
Christophe	Giraud	OSEIPE	Paris 5
Etienne	Guidat	ORES-PEIPE	Strasbourg
Isabelle	Hatrisse- Bellec	OVE	Sorbonne
Nathalie	Jacob	OFI'P	Lille 1
Christelle	Jourjon	OVE	Paris 12
Marthe	Kalifa	OVE	Montpellier 2
Isabelle	Laforgia	OIP	Paris 11
Dominique	Le Jacques	SUIAO	Angers
Yannick	Le Long	OVE	Rouen
Laurent	Raoul	ORFS	Caen
Mireille	Robert	OVE	Aix-Marseille 2
Gael	Ryk	OSIPE	Metz
Cédric	Senlis	OVE	Nancy2
Valérie	Serre	OVE	Artois
Pierre-Yves	Steunou	OVE	Le Mans
Emilie	Verollet	OFIVE	Besançon

Notes :

Lined area for notes, consisting of multiple horizontal dotted lines.

Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur